

# L'importance croissante du "facteur risque"

Autor(en): **Schaller, Roland**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **55 [i.e. 56] (1985)**

Heft 5: **Comment favoriser l'innovation?**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## **L'importance croissante du « facteur risque »**

par Roland SCHALLER, président de l'ADIJ



*Dans toute entreprise, il n'est en fait ni possible, ni même souhaitable de s'assurer complètement contre les fluctuations, quelles qu'elles soient. On admet sans autre qu'il est nécessaire d'apprendre à intégrer les risques dans les prévisions, ce qui impose de conserver dans les diverses politiques menées le minimum de souplesse pour faire face aux situations qui se présentent. Mais inversement, il est délicat de contester le droit aux entreprises d'exiger, pour la part qui leur échappe, que certains aspects liés à leur environnement, sur lequel elles n'ont qu'une prise bien réduite, soient l'objet aussi d'une politique économique, voire de certaines mesures de l'Etat.*

### **Les risques «d'entrepreneur»**

*De quelque dimension qu'elles soient, la seule certitude actuelle des entreprises est que les risques encourus augmentent. Il ne s'agit pas tellement en l'occurrence de risques dits «purs», tels qu'incendie, explosion, acte criminel ou autre accident, qui peuvent pourtant interrompre l'activité industrielle, et même l'arrêter. Il s'agit plutôt de risques d'«entrepreneur», relevant de décisions en matière de recherches, d'investissements, de lancement de nouveaux produits, ou encore de diversification de marchés.*

*Il est vrai que dans ces domaines particuliers, il est quasi impossible de prévoir des polices d'assurances comme pour les risques «purs», soit que les couvertures n'existent pas, soit que les implications financières des primes à payer soient trop importantes. Si ce n'est pour les entreprises bien en place, il ne peut non plus guère être envisagé un autofinancement par la constitution de provisions sur la marge bénéficiaire, réserves qui peuvent d'ailleurs être difficilement en rapport avec l'ampleur des préjudices potentiels. Qui plus est, les formes de crédits accordées par les établissements bancaires font plutôt défaut en raison d'un manque évident de garanties traditionnelles suffisantes. L'aventure industrielle présente en effet trop d'aléas pour qu'elle puisse sans autre être prise en compte en tant que telle. Pourtant, l'apport de fonds propres va de pair avec l'apport de fonds étrangers.*

### **Parer à la vulnérabilité**

*Effectivement, face aux inquiétudes du moment, et notamment à l'accélération des progrès techniques, ainsi qu'à l'extraordinaire raccourcissement de la durée qui sépare la découverte technique de sa commercialisation, la vulnérabilité de toute entreprise, en particulier pour les pionniers, s'est nettement accentuée. Aussi, pour encourager l'innovation, nerf de l'entreprise, il devient indispensable non seulement de trouver de nouvelles sources de financement à risque élevé, mais également d'offrir les services de conseils aux ingénieurs qui sont prêts à parier sur l'avenir.*

*Cependant, il est peut-être également judicieux, pour le dernier coup de pouce, de prévoir, de la part de l'Etat, comme par exemple au Japon, un système de garantie minimum de façon à mieux répartir, en quelque sorte, les risques à assumer et ce sans pour autant instituer une véritable assurance, ni une forme de subvention au sens strict.*

### **La garantie des risques à l'innovation**

*Dans cette perspective, il est intéressant d'examiner de près, dans le cadre de ce dossier, le système de garanties contre les risques d'innovation. Il est quelque peu comparable à celui actuellement en vigueur pour les risques à l'exportation, dont on a pu se rendre compte sur une assez longue durée qu'il ne présentait, à côté de gros avantages, que fort peu d'inconvénients.*

R. S.